



RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00935

Numéro SIREN : 493 451 280

Nom ou dénomination : 4G

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2014 sous le numéro de dépôt A2014/004995

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
NÎMES



911012

Dénomination : 4G
Adresse : Pôle Mécanique Alès Cévennes Vallon de Fontanes
30520 Saint-martin-de-valgalgues -FRANCE-

n° de gestion : 2011B00935
n° d'identification : 493 451 280

n° de dépôt : A2014/004995
Date du dépôt : 02/07/2014

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
25/06/2014



911012

SARL « 4 G »
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 4.000 €
siège social : Pôle Mécanique Alès Cévennes
Vallon de Fontanes – 30520 Saint Martin de Valgalgues
RCS de Nîmes n° 493 451 280

RECU - 2 JUL. 2014

4995
MB935

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE



quidouze
L'an deux mil ~~treize~~ et le 25 juin
A 11 heures 30

Ce présent jour, les associés de la société «4 G», Société à responsabilité limitée au capital de quatre mille (4.000) euros dont le siège social est à Saint Martin de Valgalgues (30520) Pôle Mécanique Alès Cévennes.

Se sont réunis à Marseille (13006) chez Orgatec 53 rue Grignan en assemblée générale ordinaire sur convocation qui leur a été faite par le gérant.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bernard GARCIA en sa qualité de gérant.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président, permet de constater que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre ses décisions à la majorité requise, tous les associés détenant ensemble l'intégralité des parts et des droits de vote étant présents ou représentés.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Démission d'un gérant

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée l'ensemble des documents requis par la loi.

Après discussion, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du gérant, prend acte de la démission de Monsieur Marc GARCIA de ses fonctions de gérant à compter du 6...mai...2014.....

Il ne sera pas remplacé et Monsieur Bernard GARCIA est maintenu dans ses fonctions de premier gérant.

Cette Résolution est Adoptée à l'Unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le gérant et les associés.

